

Portail SICORRA NOTICE USAGERS

Réservé aux lycées

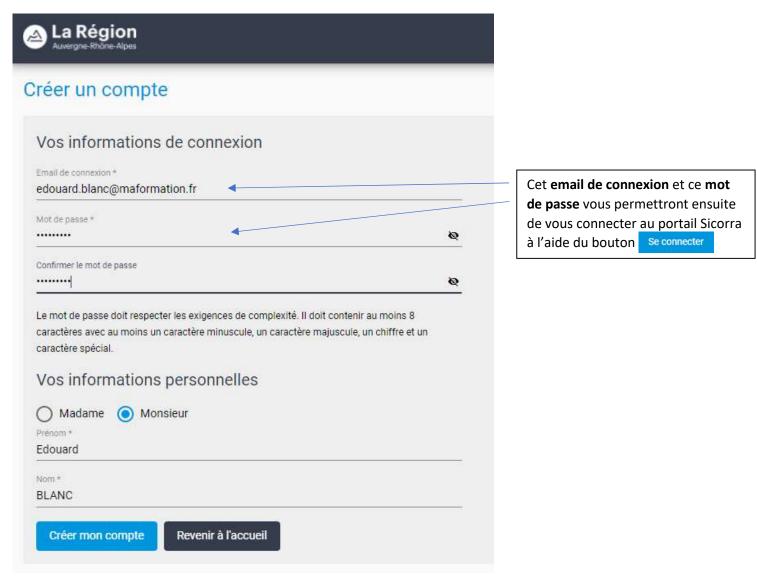
A COMPTER DU 19 JUILLET 2021, L'ACCES AU PORTAIL SICORRA EVOLUE :

- Les comptes commençant par TL, TW, TA, TOG et TK ne permettent plus de se connecter directement au portail Sicorra.
- Vous devez désormais être en possession d'un compte usager pour vous connecter.
- Un compte usager est un compte identifiant une personne. <u>Ce compte est</u>
 <u>associé à une adresse mail unique</u>.
- Vous devrez ensuite rattacher ce compte à un établissement scolaire.
- Une procédure de rattachement à vos anciens comptes Sicorra (TL, TW, ...) vous sera proposée pour retrouver vos données dans les applications de la Région.
- Important : Un administrateur d'établissement sera en charge, au sein de chaque établissement, de valider les demandes de rattachement émanant de ces membres souhaitant accéder aux applications de la Région.

Pour vous créer un compte *usager*, cliquez sur le bouton « Créer un compte » en haut à droite de la page d'accueil du portail :



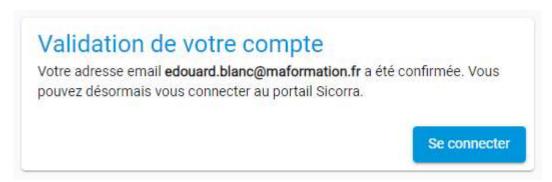
Remplissez alors la totalité des informations sur l'écran de création de compte :



Un email est alors expédié sur votre messagerie pour procéder à la validation de votre compte :

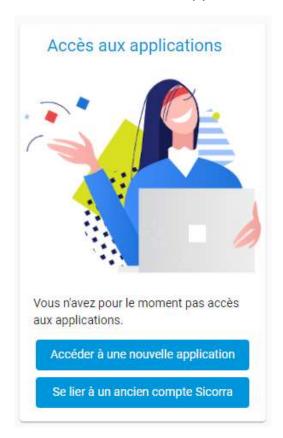


En cliquant sur le bouton contenu dans le mail, votre compte sera automatiquement activé :



Et vous pourrez alors utiliser votre email de connexion et votre mot de passe pour entrer dans le portail Sicorra.

Suite à votre 1ère connexion, l'écran suivant apparaît :



Le bouton « **Accéder à une nouvelle application** » vous permettra de vous rattacher à un établissement scolaire sans avoir connaissance de son ancien compte Sicorra – voir plus loin le chapitre *Comment se rattacher à un établissement scolaire ?*

L'utilisation du bouton **« Se lier à un ancien compte Sicorra »** va vous permettre de rattacher votre nouveau compte *usager* à un ancien compte Sicorra (de type TL, TW, TA, ...)

Suite au clic sur ce dernier bouton, le processus de rattachement est le suivant :

Choisissez votre profil

Je suis un particulier

Je suis un personnel (entreprise, association...)

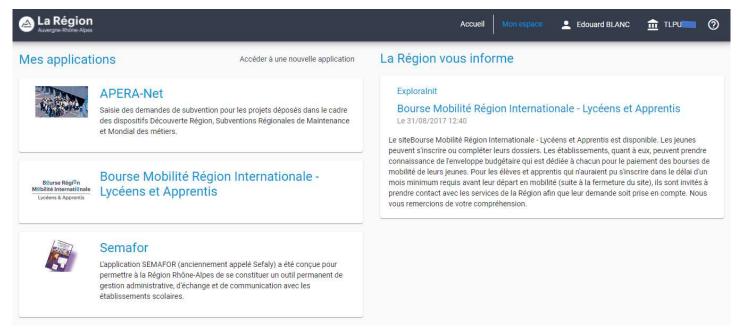
Je suis un personnel d'établissement

J'ai un autre profil utilisateur





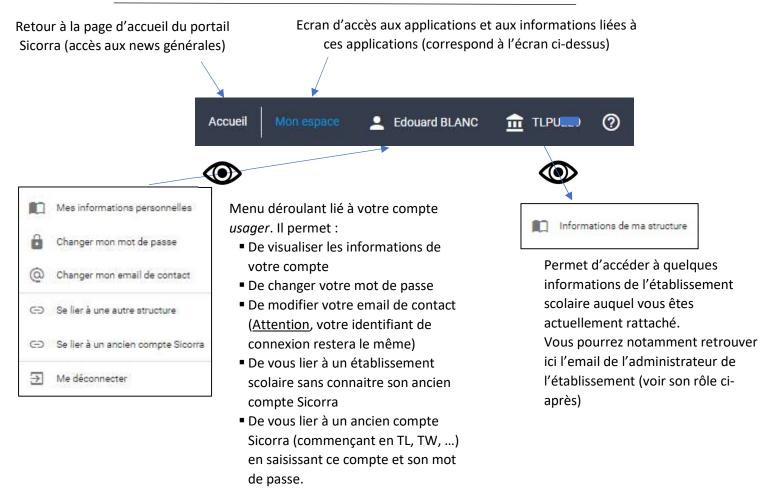
Après ces 3 étapes, vous obtenez l'écran suivant :



Vous pouvez dès lors accéder à vos applications et travailler « comme avant ».



Zoom sur la barre de navigation en haut à droite du portail Sicorra :



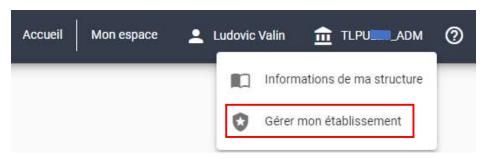
Le rôle d'administrateur d'établissement dans le nouveau portail Sicorra

Ce rôle est dévolu aux membres de l'établissement rattachés à un ancien compte Sicorra terminant en ADM.

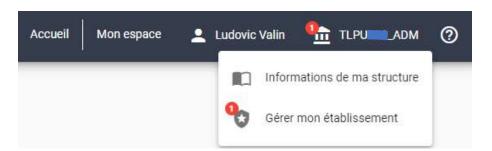
Ce rôle est important puisqu'il va permettre à ces membres :

- De rattacher de nouveaux utilisateurs (enseignant, gestionnaire, ...) à l'établissement
- De détacher des utilisateurs (en cas de changement d'établissement par exemple)
- De modifier l'adresse de messagerie associée à ce rôle d'administrateur

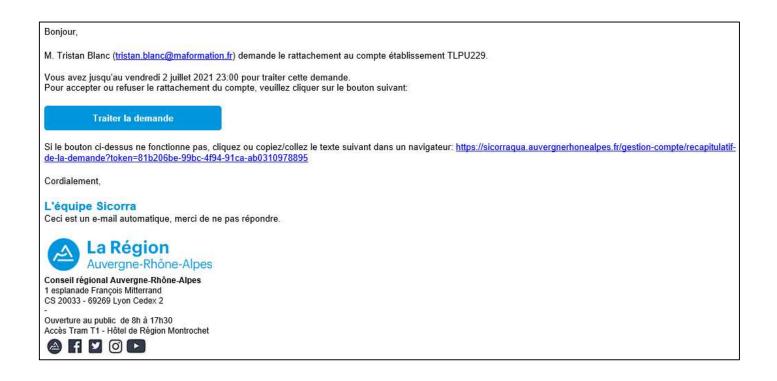
Ces fonctionnalités sont disponibles dans un menu complémentaire :



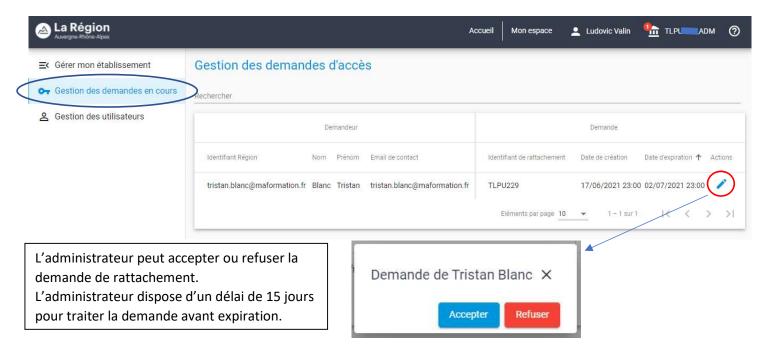
Lorsqu'un utilisateur demande le rattachement à l'établissement, l' (ou les) administrateur reçoit une alerte visuelle dans son menu :



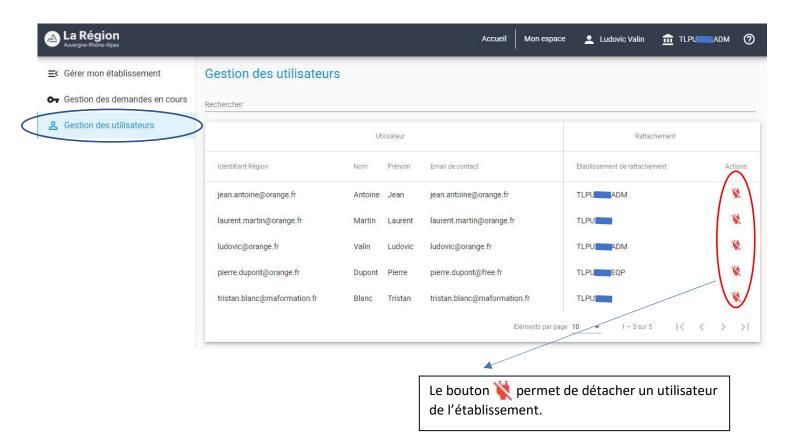
Cette demande de rattachement est doublée d'un email envoyé dans la messagerie de l'administrateur de l'établissement. Il peut alors valider ce rattachement directement via cet email en cliquant sur le bouton « Traiter la demande » :



Ou valider cette demande dans l'écran d'administration accessible depuis le menu « Gérer mon établissement » :



Il peut également dans cet écran d'administration visualiser l'ensemble des utilisateurs de son établissement :



Important : il incombe à l'administrateur de l'établissement de procéder à la mise à jour régulière des utilisateurs liés à son établissement. Ceci est particulièrement vrai en début d'année scolaire.

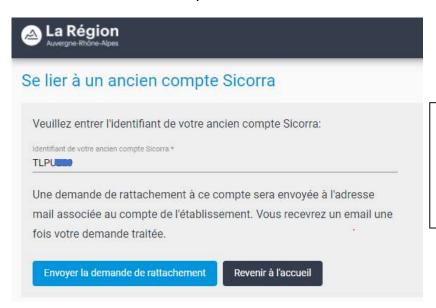
Comment se rattacher à un établissement scolaire?

Plusieurs parcours utilisateur permettent de vous rattacher à un établissement scolaire.

- 1. La 1^{ère} méthode a déjà été présentée dans l'introduction de ce document. Elle consiste à se lier à un ancien compte Sicorra dont on connait l'identifiant et le mot de passe.
- 2. La 2^{nde} méthode se rapproche de la 1^{ère} à la différence près que vous ne connaissez pas ou avez oublié le mot de passe lié au compte Sicorra :



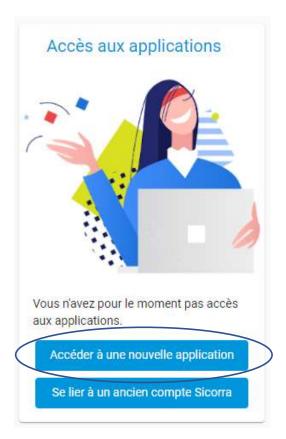
Seul l'identifiant du compte vous est alors réclamé :



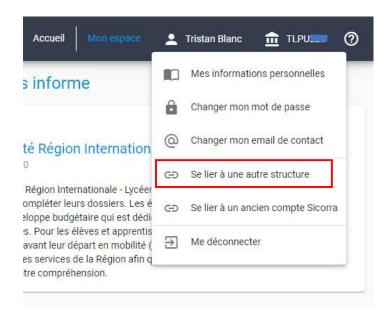
Dans ce cas de figure, le rattachement à l'établissement n'est pas immédiat. Une demande de validation est envoyée à l'administrateur. Ce dernier est libre de l'accepter ou de la décliner.

3. Cette méthode est à utiliser si vous ne connaissez pas l'identifiant de l'établissement auquel vous souhaitez vous rattacher.

S'il s'agit de votre $1^{\text{ère}}$ connexion, cliquez sur le bouton « **Accéder à une nouvelle application** » dans l'écran suivant :



Cette méthode est également accessible dans le menu lié à votre compte usager :



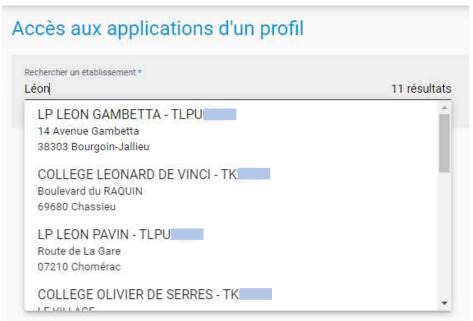
Choisissez ensuite le profil correspondant à votre demande :



Il s'agit alors de rechercher votre établissement en saisissant une chaîne de caractères dans la zone de recherche. La recherche s'effectue instantanément sur le nom de l'établissement, la ville ou le code de l'établissement.

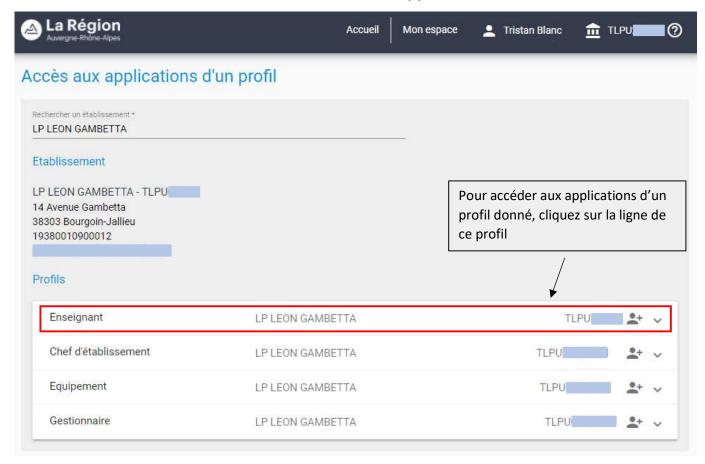


Exemple en saisissant « Léon » dans la zone de recherche, 11 établissements vous sont proposés :

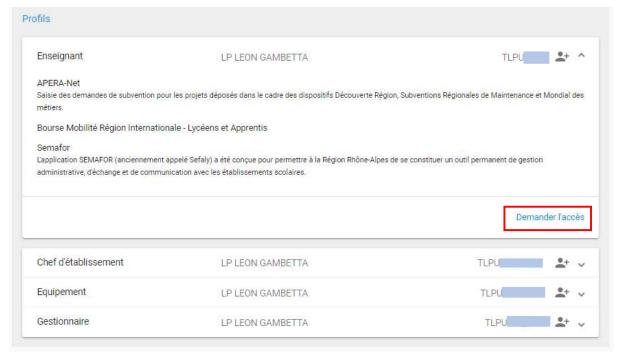


Sélectionnez votre établissement dans la liste.

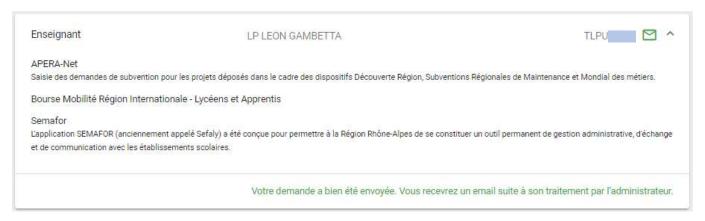
Vous accédez alors à un nouvel écran présentant les différents profils disponibles pour cet établissement. Chacun de ces profils donne accès à des applications différentes avec des rôles différents au sein de ces applications.



Exemple : le profil *Enseignant* donne accès aux applications APERA-Net, Bourse Mobilité et Semafor :



Pour choisir un profil, cliquer sur « **Demander l'accès** ». Un message vous informe de la prise en compte de votre demande de rattachement :



Une demande de validation est envoyée à l'administrateur de l'établissement. Ce dernier est libre de l'accepter ou de la décliner. Vous recevrez un message mentionnant l'issue de votre demande.